**Commune de GERTWILLER**

Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN

Canton de BARR

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 22 février 2018** à 20h00

**Convocation du 14 février 2018**

Étaient présents :

M. Jean-Daniel HUCHELMANN - M. Rémy HUCHELMANN - Mme Suzanne KAYSER-GRAFF- Gabriel ROSFELDER - M. Jean-Martin MERCKLE - Mme Elisabeth MEYER-BRENNER - Mme Pascale HABSIGER - LECOURT- Evelyne TRUTT - Mme Sophie ENGEL - M. Jean-Yves RETIF

Absents excusés :

* Mme Sabrina HORN,
* M. Stève RISCH donne procuration à Mme Suzanne GRAFF

Absents : M. Grégory FINCK

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Daniel HUCHELMANN, Maire

**Approbation du PV du 30 novembre 2017 :** Le PV est accepté à l’unanimité des membres présents

1. **Contrat Départemental de développement territorial et humain du Territoire d’action Sud : Délibération n° 1**

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d’approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d’action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

* les enjeux prioritaires du territoire d’action Sud ;
* les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
* les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

**Exposé des motifs :**

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L’année 2017 a été consacrée à la co-construction d’une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l’aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s’agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d’effet levier sur l’attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu’elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d’attractivité, le Fonds d’innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s’inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l’objet d’un suivi par l’ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d’un conseil de territoire d’action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l’Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s’inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d’Action Sud sont les suivants :

* Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité
* Conforter les filières courtes et d’excellence
* Vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes
* Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l’emploi
* Assurer la réussite éducative et l’épanouissement des jeunes
* Adapter le territoire à l'avancée en âge
* Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

**Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l’échelle du territoire d’action Sud qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l’engagement à travailler ensemble.**

**Vote** : **11 voix Pour**

1. **Location de terrains :**

**Délibération n° 2 :**

M. Gabriel ROSFELDER souhaite prendre en location la parcelle 82 section 27 situés au lieu-dit Obere Aue à Gertwiller pour installer, des roseaux de chine, pour la faune et la flore .

M. Jean-Jacques KAYSER accepte de dénoncer son contrat de location signé en date du 15 novembre 1997.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**

**DECIDE** de louer la parcelle 82 section 27 à M. Gabriel ROSFELDER

**CHARGE** Monsieur le Maire de l’établissement du bail (conditions identiques à l’ancienne location – loyer 2017 : 23,82€)

**Vote** : **10 voix Pour et 1 Abstention**

**Délibération n°3 :**

Le locataire de la parcelle n°4 lot 15 (section 33) d’une contenance de 20 ares situé au lieu-dit Bruch à ZELLWILLER a dénoncé le bail. M. Christophe DENEFELD sollicite la reprise de la location de cette parcelle.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**

**DECIDE** de louer la parcelle n°4 lot 15 (section 33) à M. Christophe DENEFELD

**CHARGE** Monsieur le Maire de l’établissement du bail (conditions identiques à l’ancienne location – loyer 2017 : 21,65€)

**Vote : 11 voix Pour**

1. **Baptême de plongée : délibération n° 4**

A l’initiative de M. André HATZ, la section Plongée du CAMNS organisera à nouveau, le samedi 2 juin 2018, un baptême de plongée à l’intention des élèves de CM1 et CM2 de l’école élémentaire de Gertwiller.

La section plongée du CAMNS sollicite la Commune de Gertwiller pour la mise à disposition de l’autobus nécessaire au trajet aller-retour à la piscine de Villé ainsi que pour la remise des diplômes au retour à Gertwiller.

M. le Maire ainsi que les conseillers Municipaux sont cordialement invités à assister à cette matinée exceptionnelle.

**Le Conseil Municipal après avoir entendu M. le Maire :**

**ACCEPTE** de prendre en charge les frais de transport et un goûter

**Vote : 11 voix POUR**

1. **Subventions : Délibération n° 5**

|  |  |
| --- | --- |
| Ravalement des façades : **308€** | AIDES : **20€** |
| arahm : **20 €** | Barr Entraide : **50€** |
| APF : **20€** | Prévention routière : **20€** |
| Société d’Histoire et d’Archéologie : **20€** | Perce Neige : **20€** |
| Fondation du Patrimoine : **20€** | Chiens Guides de l’Est : **20€** |

1. **Adhésion Villes et Villages Fleuris : délibération n° 6**

Adhérer au CNVVF, c’est permettre à l’association de disposer des moyens nécessaires à la poursuite de ses missions en matière d’organisation, de communication et d’animation du réseau Villes et Villages Fleuris.  
C'est aussi pour la commune l'occasion :

* **d'intégrer le réseau des Villes et Villages Fleuris ;** Les équipes du CNVVF sont actives sur le terrain. Chaque année, elles se rendent dans un grand nombre de communes labellisées pour accompagner leur démarche au travers de missions d’expertise et de conseil.
* **de bénéficier des outils de communication du label;** Ces outils ont pour unique objectif de nous aider à valoriser toujours plus notre label auprès de nos administrés, futurs résidents, visiteurs et touristes… Et à en être fiers !
* **et de profiter d’un accompagnement personnalisé;** Ils assurent un travail régulier d’audit et d’échange avec les responsables du label dans les régions, les départements et au niveau local.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

**DECIDE** : d’adhérer au label « Villes et Villages fleuris » et de s’inscrire dans la démarche du label Libellules par une adhésion à FREDON.

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif aux présentes adhésions. **Vote** : **11 voix POUR**

1. **Propositions pour les projets 2018 :**

* **Mairie :** rénovation du hall d’entrée de la mairie ainsi que la cage d’escalier ; Une demande va être faite à l’architecte pour avoir plusieurs idées.
* **Salle du Kirchberg :** changer les fenêtres, demande d’un deuxième devis, le premier s’élève à 9114€.
* **Atelier :** création d’un portail, 2 devis ont déjà été demandé.
* **Route de Strasbourg**: Pour la sécurité des passages piétons, mise en place de panneaux lumineux qui indiquent les passages piétons en bleu, branchés sur l’éclairage public et sur batterie. Devis EST SIGNALISATION, pose en propre régie. La proposition de créer un passage piétons en trompe l’œil sera étudiée.
* **Voiture**: remplacement de l’Express par un nouveau véhicule avec plateau, devis 21 885€, d’autres propositions seront sollicitées.
* **Rue de Valff**: organisation de stationnement dans le but de réduire la vitesse.
* **Chemin Herrehausen**:

- Négociation, en cours, avec les riverains pour la cession de terrains nécessaire à l’alignement de la voie. Le Marché est en cours auprès du bureau d’études. Dans les semaines qui viennent l’appel d’offres sera publié sur la passerelle Alsace Marchés Publics.

- Création d’un cheminement du carrefour chemin Herrenhausen au giratoire route de Strasbourg.

* **Salle de la Kirneck** : proposition pour travaux de peinture.
* **Eclairage public**: Il manque de l’éclairage au niveau du cimetière, à étudier.

1. **Divers**

* ARS : A partir du 1er Mars l’organisation des soins ambulatoires se feront les soirs,

- la première partie de la nuit de 20h0 à 00h00 par l’organisation PDSA

- en deuxième partie de la nuit de 00h00 à 08h00 prise en charge par le SAMU au 15

* SMICTOM : OSTERPUTZ, RDV samedi 7 avril à 13h30 sur la place de la Kirneck.

**La séance est levée à : 22h30**

Le Maire :

Copie certifiée conforme

Gertwiller, le 23/02/2018

Jean-Daniel HUCHELMANN